

**ADMINISTRATION
COMMUNALE DE WOLUWE-
SAINT-PIERRE
Monsieur Damien DE KEYSER
Echevin de l'Urbanisme
Avenue Charles Thielemans, 93**

B – 1150 BRUXELLES

V/Réf : MC/DW-1989 (corr. Mme M. Champenois)
N/Réf. : AVL/JMB/WSP-2.170/s.578
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur l'Echevin,

**Objet : WOLUWE-SAINT-PIERRE. Avenue Alfred Madoux, 39.
Construction d'une maison unifamiliale**

En réponse à votre lettre du 21 octobre 2015 sous référence, reçue le 22 octobre, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 28 octobre 2015.

La demande concerne la construction d'une maison unifamiliale (R+1+T) sur une parcelle vide située à l'angle de l'avenue Alfred Madoux et de l'avenue Lutens, dans la zone de protection du Manoir d'Anjou et de son parc.

La CRMS n'émet pas de remarque particulière quant à cette nouvelle construction car celle-ci n'aurait pas d'impact sur le bien en question et le site protégé. Elle demande que les prescriptions urbanistiques soient strictement respectées.

S'il y a lieu, la DMS formulera, en Commission de Concertation, des remarques et recommandations complémentaires sur le projet.

Veuillez agréer, Monsieur l'Echevin, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

c.c. : - B.D.U. – D.M.S. : Mme I. Leroy
- B.D.U. – D.U. : M A. Goffart